

Document à conserver par la famille

Téléphone
02 99 75 07 97

Télécopie
02 99 75 58 08

Mél.
ce.0350709f
@ac-rennes.fr

2, rue du
Sergent Harris
BP 70609
35506 Vitré cedex

NOTE D'INFORMATIONS SUR LE PRELEVEMENT

Vous avez la possibilité d'échelonner vos paiements des frais scolaires en nous accordant une autorisation de prélèvement sur votre compte bancaire.

Deux ou trois prélèvements par trimestre auront lieu entre le 5 et le 10 de chaque mois à partir de **NOVEMBRE 2018** :

Une régularisation de votre dû sera effectuée à la fin de chaque trimestre après toutes déductions éventuelles (bourses, primes, remise d'ordre, ...).

Vous trouverez ci-dessous, un exemple de prélèvement pour le trimestre septembre /décembre 2018. Les tarifs pour l'année 2019 seront votés en novembre 2018.

	Trimestre SEPT/DEC 2018	1^{er} Prélèvement Novembre 2018	2^{ème} Prélèvement Décembre 2018	3^{ème} Prélèvement Janvier 2019
Demi-Pension 5 jours	210.00 €	70.00 €	70.00 €	Réajustement selon le solde débitteur
Demi-Pension 4 jours (lundi-mardi- jeudi-vendredi)	168.00 €	55.00 €	55.00 €	
Internat	555.10 €	190.00 €	190.00 €	
Interne Externé	378.70 €	130.00 €	130.00 €	